

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE106

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 27, après la première occurrence du mot :

« société »,

insérer les mots :

« faisant l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.